



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL**

Conseil du **19 septembre 2016**

Délibération n° 2016-1445

commission principale : **développement solidaire et action sociale**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Cancéropôle Lyon Auvergne Rhône-Alpes CLARA - Soutien à deux projets structurants pour l'année 2016 - Attribution d'une subvention aux porteurs de projets**

service : **Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de la santé et du développement social**

**Rapporteur** : Madame la Conseillère Runel

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 30 août 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 21 septembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burrinand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mmes Corsale, Crespy, Croizier, David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, MM. Piegay, Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), MM. Aggoun, Chabrier (pouvoir à M. Kabalo), Compan (pouvoir à Mme Balas), Coulon (pouvoir à Mme Gailliout), Curtelin (pouvoir à Mme Poulain), Fenech, Mme Geoffroy (pouvoir à M. Gomez), M. Havard (pouvoir à M. Guillard), Mme Pietka (pouvoir à M. Genin).

Absents non excusés : MM. Barge, Moroge.

**Conseil du 19 septembre 2016****Délibération n° 2016-1445**

commission principale : développement solidaire et action sociale

objet : **Cancéropôle Lyon Auvergne Rhône-Alpes CLARA - Soutien à deux projets structurants pour l'année 2016 - Attribution d'une subvention aux porteurs de projets**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de la santé et du développement social

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 25 août 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Cancéropôle Lyon Auvergne-Rhône-Alpes (CLARA) a pour objectif de fédérer les acteurs académiques, cliniques et industriels de la recherche en oncologie en Rhône-Alpes pour poser les bases d'un réseau d'envergure européenne.

Il s'appuie sur une équipe d'animation chargée de la coordination de ses actions et met en œuvre des actions de mobilisation scientifique et de communication ciblées pour assurer le rayonnement du territoire au niveau européen.

Le CLARA assure également la détection, le montage et le suivi de projets collaboratifs publics-privés visant à réaliser des preuves de concept en oncologie. Ce dispositif est d'ailleurs une spécificité, reconnue pour sa pertinence, du Cancéropôle Lyon Auvergne-Rhône-Alpes. Il soutient, par ailleurs, des projets structurants de recherche en oncologie, pluridisciplinaires et s'intégrant dans les objectifs du Plan cancer 2014-2019.

Il est juridiquement abrité par la Fondation Léa & Napoléon Bullukian, fondation reconnue d'utilité publique par décret le 23 octobre 2003 et qui a spécifiquement, parmi ses 3 vocations, la lutte contre le cancer. C'est donc à ce titre que cette fondation héberge le Cancéropôle et assure de manière distincte et autonome la gestion administrative et financière de l'équipe d'animation, tout en garantissant strictement son indépendance scientifique

A ce titre, le CLARA bénéficie depuis plusieurs années d'un soutien de la collectivité, alliant les compétences de la Communauté urbaine de Lyon, à laquelle s'est substituée la Métropole de Lyon au 1er janvier 2015, en matière de développement économique à celles issues du Département en matière de santé publique. Ce soutien se traduit par des financements attribués d'une part par la Direction de l'innovation et de l'attractivité économique au sein de la Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs (DEES) et, d'autre part, par la Direction santé et développement social au sein de la Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat (DSH).

C'est ainsi qu'en 2015, ont été attribuées pour les actions initiées et coordonnées par le CLARA les subventions suivantes :

- 120 000 € au titre du fonctionnement et de l'animation,
- 325 000 € au titre de 2 projets structurants,
- 333 440 € au titre de la contribution au projet R&D COVISIOLINK labellisé par le CLARA dans le cadre du dispositif preuve de concept.

Par délibération du Conseil n° 2016-1358 du 11 juillet 2016, la Métropole a validé l'attribution au CLARA d'une subvention de 112 800 €, au titre de l'animation et du fonctionnement pour l'année 2016.

## I - Projets structurants 2016

Dans un souci de lisibilité, il a été décidé que le soutien apporté par la Métropole aux projets structurants coordonnés par le CLARA se traduirait, désormais, par un conventionnement direct avec les différentes structures porteuses des projets.

Il est proposé en 2016 de soutenir 2 projets structurants s'intégrant complètement dans le cadre de l'objectif 9 du Plan cancer 2014-2019 (réduire l'impact du cancer sur la vie personnelle).

## II - Description

### 1° - Projet FASTERACS

Ce projet de recherche vise à développer et tester la fiabilité d'une intervention pour faciliter le retour au travail de femmes ayant été traitées pour un cancer du sein.

L'objectif est de développer une approche pluridisciplinaire, prenant en compte les aspects médicaux, mais identifiant également l'ensemble des freins à la reprise durable du travail après un cancer du sein, avec une attention particulière portée aux populations les plus fragilisées (femmes les moins qualifiées ou les plus âgées).

Le projet sera conduit dans une démarche participative, associant les différents acteurs concernés : les patientes et les associations qui les représentent, les professionnels et les établissements de santé, les organismes de protection sociale, l'Agence régionale de santé, les entreprises et des représentants de la Métropole.

Cette action sera conduite par une équipe de chercheurs de l'Université Claude Bernard Lyon 1 et de l'Université Lumière Lyon 2 travaillant dans le champ de la médecine et santé au travail, de la psychologie sociale, de la santé, du travail, de la médecine générale et de la cancérologie.

### 2° - Projet APA Grand Lyon

Le projet APA Grand Lyon a pour objectif d'étudier l'activité physique et les comportements nutritionnels chez les patientes atteintes d'un cancer du sein, pendant et après les traitements. En effet, il a été démontré que l'activité physique peut améliorer l'observance des traitements, la qualité de vie, la condition physique après la maladie, la fatigue et l'image de soi des patientes. Cette activité physique permet également de prévenir une prise de poids après les traitements, facteur de mauvais pronostic.

Le projet vise à :

- étudier les typologies de patientes et de l'altération de leur mode de vie au cours du processus de soin, afin de développer des approches d'activités physiques adaptées,
- prendre en charge des patientes atteintes d'un cancer du sein à l'aide d'objets connectés et de mesurer l'impact de ces objets sur leur niveau d'activité physique,
- mesurer l'usage et la représentation des outils connectés comme outils de promotion de la santé et/ou de prévention.

Ces 3 démarches seront mises en œuvre simultanément, par des équipes des Hospices civils de Lyon, du Centre Léon Bérard, de l'Université de Lyon et de l'Institut d'études politiques de Lyon.

## III - Conventionnement et suivi des actions

Pour apporter son soutien à ces 2 projets structurants, la Métropole passera une convention avec chaque institution porteuse des actions, soit :

- pour le projet FASTERACS :

. l'Université Lyon 1 qui anime le projet.

- pour le projet APA Grand Lyon :

. Les Hospices civils de Lyon,  
. le Centre Léon Bérard,

- . l'Université Lyon 2,
- . l'Institut d'études politiques de Lyon.

Dans tous les cas, le Cancéropôle Lyon Auvergne-Rhône-Alpes veillera à la coordination des actions et à la cohérence d'ensemble des projets. La Fondation Bullukian sera donc partie à chacune des 2 conventions à conclure.

#### IV - Budgets prévisionnels des projets

Le budget prévisionnel du projet FASTRACS s'élève à 168 993 €. La Métropole est sollicitée pour y contribuer à hauteur de 99 965 €. Il est réparti de la manière suivante :

<b>FASTRACS</b>			
<b>Dépenses</b>	<b>Montant en €</b>	<b>Recettes</b>	<b>Montant en €</b>
équipement	3 735	Métropole de Lyon	99 965
fonctionnement	62 835	autres financements	69 028
charges de personnel	95 920		
frais de gestion	6 503		
<b>Total</b>	<b>168 993</b>	<b>Total</b>	<b>168 993</b>

Le budget prévisionnel du projet APA Grand Lyon s'élève à 205 600 € et est réparti de la manière suivante :

<b>APA Grand Lyon</b>			
<b>Dépenses</b>	<b>Montant en €</b>	<b>Recettes</b>	<b>Montant en €</b>
frais de gestion	3 300	Métropole de Lyon	205 600
fonctionnement	31 504		
charges de personnel	170 796		
<b>Total</b>	<b>205 600</b>	<b>Total</b>	<b>205 600</b>

La répartition du financement pour le projet APA Grand Lyon entre les différents porteurs de projets s'établit ainsi :

<b>Porteur de projet</b>	<b>Subvention à allouer (en €)</b>
Hospices civils de Lyon	81 600
Centre Léon Bérard	67 833
Université Lyon 2	25 167
Institut d'études politiques de Lyon	31 000
<b>Total</b>	<b>205 600</b>

## V - Calendrier prévisionnel

La date de lancement des 2 projets structurants a été fixée au 1er décembre 2016.

Chaque programme est prévu pour une durée de 2 ans.

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution aux porteurs des 2 projets structurants d'un financement de 99 965 € pour le projet FASTRACS et de 205 600 € pour le projet APA Grand Lyon, soit un montant global de 305 565 €. Ce montant est inférieur de 6 % à celui alloué en 2015 au titre des projets structurants ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement solidaire et action sociale ;

### DELIBERE

#### 1° - Approuve

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 99 965 € à l'Université Claude Bernard Lyon 1 au titre du projet structurant FASTRACS,

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et l'Université Claude Bernard Lyon 1 définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention,

c) - au titre du projet structurant APA GRAND LYON :

- l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 81 600 € aux Hospices Civils de Lyon,  
- l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 67 833 € au Centre Léon Bérard,  
- l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 25 167 € à l'Université Lumière Lyon 2,  
- l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 31 000 € à l'Institut d'études politiques de Lyon,

d) - la convention à passer, d'une part, entre la Métropole de Lyon et la Fondation Bullukian et, d'autre part, les Hospices civils de Lyon, le Centre Léon Bérard, l'Université Lumière Lyon 2 et l'Institut d'études politiques de Lyon, d'autre part, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - **Les dépenses** correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - compte 6574 - fonction 62 - opération n° 0P03O3890A pour un montant de 305 565 €.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 21 septembre 2016.